



Écouen,
Le 11 juillet 2016.

Le Chef d'établissement

à

Mesdames & Messieurs les parents d'élèves

École & Collège Sainte Thérèse
5 rue de Paris – 95440 ECOUEN
Tel : 01.34.04.14.00
Fax : 01.34.04.14.06
ste.therese.ecouen.admin@orange.fr

Nature du document :

Rentrée 2016/2017 - Parents

Affaire suivie par :

M. LESAGE Guillaume

Diffusion : réf 2016/07/11-b

Enseignants 1 ^{ers}	
Enseignants 2 nd	X
Réfectoire	X
Educateurs	X
Secrétariat	X
Compta / Intendance	X
Personnels	X
Gymnase	
APEL	X
DUP	
CHSCT	
Académie	
Parents d'élèves	X
OGEC	

Mode :

Courriel	X
Courrier	X
Affichage	X
Site @	X

Objet : Rentrée 2016/2017

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-après, l'organisation de la rentrée prochaine. Bien que les congés ne fassent que commencer, il nous tarde de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire.

DATES ET HEURES DE RENTREE

- Rentrée des 6^{èmes} : jeudi 1^{er} septembre 2016 de 9h30 à 16h.

Les élèves seront pris en charge par leur Professeur Principal. Tous seront invités à déjeuner au restaurant scolaire ce jeudi à 12h00, ce qui nous semble important pour tisser des liens avec les nouveaux camarades de classe et l'équipe éducative. L'après-midi, des activités ludiques seront proposées aux élèves de 13h30 à 16h. Elles permettront d'aller plus loin dans la connaissance mutuelle et de mieux se repérer dans les locaux.

Merci d'apporter ce jour : une trousse avec stylos et crayons de couleurs, des feutres, un agenda, des feuilles simples de classeur, des feuilles de papier "Canson" à dessin blanc.

Ce même jour, les livres scolaires seront prêtés aux élèves en échange d'un chèque de caution de 100 € que les parents voudront bien établir à l'ordre de l'OGEC Sainte Thérèse.

La journée du vendredi étant consacré à l'accueil des autres niveaux, le début des cours pour les 6^{èmes} aura lieu le **lundi 5 septembre 2016 selon leur emploi du temps.**

- Accueil des nouveaux élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : jeudi 1^{er} septembre 2016 de 14h00 à 15h30. Ils seront accueillis par l'équipe éducative pour faire connaissance et visiter les locaux.

- Rentrée pour l'ensemble des élèves de 5^{ème}/4^{ème} et 3^{ème} le vendredi 2 septembre 2016.

- 5^{ème} : de 09h30 à 16h00.
- 4^{ème} : de 10h30 à 16h00.

Après l'appel, les élèves seront accueillis par leur Professeur Principal. Ils auront cours suivant l'emploi du temps de leur classe dès l'après-midi.

La demi-pension sera assurée ce jour-là.

- 3^{ème} : de 13h30 à 16h00.

Nota Bene : En raison de la réforme des collèges pour la rentrée 2016/2017, la refonte des emplois du temps et du rythme scolaire inviteront les élèves à terminer les cours régulièrement à 17h00.

DEMI-PENSION

L'inscription en demi-pension est une inscription pour les trois trimestres. Sauf cas de force majeure, nous n'acceptons pas de désistement en cours d'année. Seules les absences supérieures à 15 jours, justifiées par un certificat médical, donneront droit à une réduction du prix de la demi-pension. Aucune réduction ne peut être accordée sur les frais de scolarité en cas d'absence, même prolongée.

Les élèves peuvent déjeuner exceptionnellement à la cantine. Pour cela, ils achètent un ticket au bureau de la vie scolaire (D09), le matin entre 8h et 8h45.

ETUDES DU SOIR

Deux possibilités seront offertes aux élèves :

- Soit une **étude surveillée**.
- Soit une **étude dirigée** qui pourra accueillir une vingtaine d'élèves. Le nombre d'élèves bénéficiant de cette étude sera nécessairement limité. Les familles feront la demande de ce service sur la fiche de renseignements remise aux enfants le jour de la rentrée. Priorité sera donnée aux élèves entrant en 6^{ème}, puis en 5^{ème}.

Les familles ont également le choix entre deux horaires :

- De 16h00 à 17h00 ou de 16h00 à 17h30.

L'étude du soir débutera dès le **lundi 5 septembre 2016**.

ASSURANCE SCOLAIRE

Les familles qui ne souhaitent pas souscrire l'assurance scolaire auprès de la Mutuelle Saint Christophe nous feront parvenir l'attestation de la compagnie qui les assure dès la rentrée. Sans attestation, les enfants seront automatiquement affiliés à la Mutuelle de l'Etablissement. La cotisation annuelle de cette assurance est autour de 8,60 € pour l'année.

LIVRES SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont distribués par l'établissement. Le jour de la rentrée, un chèque de caution de 100 € sera demandé en échange des livres prêtés. Merci de bien vouloir le confier à votre enfant qui le remettra au professeur documentaliste de l'établissement. En fin d'année scolaire, au moment de la restitution des livres, il sera demandé à chaque élève de se présenter muni d'une somme de 20 € qui servira éventuellement à compenser les dégradations occasionnées aux livres (le chèque de caution pourra ainsi être restitué immédiatement dans la majorité des cas).

REGLEMENT INTERIEUR

Les familles le trouveront dans le carnet de liaison. Les parents et les élèves voudront bien en prendre connaissance et le signer le soir même de la rentrée. Nous vous rappelons que le téléphone portable est interdit au sein de l'établissement.

Chaque matin, les élèves doivent présenter leur carnet de liaison à l'éducateur qui les accueille au portail de l'établissement rue de Paris.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

A bientôt,

Guillaume LESAGE
Chef d'établissement du 2nd degré



COLLEGE SAINTE-THERESE
5, Rue de Paris
95440 ECOUEN
Tél. 01 34 04 14 00
Académie N° 095 07 52 B